

PERMIS DE FORMER – FORMATION INITIALE

Durée	14 heures, soit 2 jours	Tarif	INTER : 350 € HT /pers INTRA : 3200 € HT/groupe
Public visé	Toute personne amenée à encadrer un alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	Pré-requis	Compréhension du français
Modalités	Présentiel <input checked="" type="checkbox"/> ASFOREST <input type="checkbox"/> en entreprise	Session	Voir catalogue 2022

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, vous serez apte à intégrer un alternant à son nouvel environnement professionnel. Vous serez en mesure de l'accueillir, l'accompagner et organiser son parcours de formation. Vous saurez transmettre et évaluer des compétences professionnelles en situation de travail et serez initié au droit social au travers des contrats de formation en alternance.

Vous serez capable de créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie, d'accompagner l'alternant, de contribuer à son évaluation et d'appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.

CONTENU DU PROGRAMME

Test de positionnement : évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation.

1- Formations professionnelles et droit social (3h30 – 2 séquences)

- Découvrir les caractéristiques des différents types de contrats et les qualifications existantes
- S'approprier les missions du tuteur / maître d'apprentissage et les compétences à mobiliser
- Connaître le cadre juridique applicable : le fond, la forme, la durée des contrats et le statut de l'alternant ; la réglementation spécifique aux mineurs

2- Recrutement et intégration d'une personne en alternance (3h30 – 1 séquence)

- S'approprier les processus de recrutement
- Maîtriser la conduite d'entretien
- Mettre en place des méthodes et outils d'intégration

Evaluation continue à la fin de chaque séquence pour validation des modules et/ou suivi et accompagnement individualisé pour l'acquisition des connaissances ou compétences non maîtrisées.

3- Organiser le parcours de l'apprenant (3h30 – 2 séquences)

- Maîtriser le rôle de l'ensemble des parties
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation
- Établir un transfert des connaissances et compétences

4- Evaluation de compétences (3h30 – 1 séquence)

- Maîtriser les différents types d'évaluation
- Évaluer l'apprenant tout au long de son parcours
- Suivre sa progression dans le temps

Evaluation finale : évaluation de l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences du parcours.

TOURISME / HOTELS / RESTAURANTS / CAFES / TRAITEURS / RETAIL

SEQUENÇAGE

- **Séquence 1 (1h30) Formations professionnelles [présentiel]** : Cette séquence débute sur une immersion dans le programme avec le formateur qui revient sur le test de positionnement et expose les enjeux notamment des formations professionnelles en alternance pour le secteur en général et dans un contexte post-covid. Les stagiaires sont amenés à définir le contexte de leur entreprise afin de voir la diversité des profils reçus en stage, apprentissage et professionnalisation. Le formateur synthétise l'ensemble et en expose les caractéristiques des différents contrats, les missions, compétences et qualités requises pour tout tuteur et maître d'apprentissage. Il évalue l'acquisition des compétences grâce à un questionnaire direct.
- **Séquence 2 (2h) Droit du travail [présentiel]** : Le formateur poursuit sur le droit du travail applicable à la formation en alternance. Un quizz informel permet aux stagiaires d'apporter leurs connaissances et leur expérience en la matière. Le formateur synthétise l'ensemble en présentant le cadre juridique applicable, les contrats, la réglementation spécifique aux mineurs. Il évalue l'acquisition des compétences grâce aux productions des stagiaires.
- **Séquence 3 (3h30) Recrutement et intégration [présentiel]** : Cette séquence démarre sur la reprise des éléments des séquences précédentes, éléments retenus, questions/réponses. Elle s'organise ensuite autour de jeux de rôles réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant d'initier le processus de recrutement d'une personne en alternance et de mettre en exergue les principaux éléments d'accueil, d'intégration et d'accompagnement d'une personne en alternance. Le formateur répond aux questions et alimente les réflexions en cours des participants, notamment sur les fiches de postes, les missions, les obligations, la conduite d'entretien, les outils, la posture, la désignation de référents, la présentation des locaux, des équipes, des missions... Les éléments de correction permettent aux stagiaires d'évaluer et d'ajuster leurs productions.
- **Séquence 4 (1h30) Organisation d'un parcours [présentiel]** : Dans cette séquence, le formateur propose une série de mises en situation, permettant aux stagiaires individuellement ou en sous-groupes d'assimiler les étapes de l'organisation du parcours de formation. L'accent est porté sur le rôle de l'ensemble des parties, la liaison avec l'organisme de formation, le référentiel de compétences attendues, l'avancement dans le parcours... Des outils clés pratiques sont transmis (check list, autodiagnostic, grille d'analyse, fiches pédagogiques...). L'interactivité avec les stagiaires sur les différentes situations permet d'évaluer leur progression.
- **Séquence 5 (2h) Transfert de compétences [présentiel]** : Cette séquence s'organise autour de cas pratiques réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant de mettre en exergue les bonnes pratiques en matière de transfert de compétences. Le formateur répond aux questions et alimente les réflexions en cours des participants, notamment sur les différentes modalités possibles de transferts pour des connaissances, capacités, compétences. Les corrigés permettent aux stagiaires d'évaluer et d'ajuster leurs productions.
- **Séquence 6 (3h30) Evaluation des compétences [présentiel]** : Cette séquence démarre sur la reprise des éléments des séquences précédentes, éléments retenus, questions/réponses. Les stagiaires sont invités à exposer leurs propres modalités d'évaluation, réalisées ou prévues. Le formateur propose ensuite une série de modalités d'évaluation que les stagiaires pourront s'approprier lors d'un temps individuel ou collectif en vue d'une application concrète dans leur fonction tutorale. L'accent est notamment porté sur les différents types d'évaluation, l'évaluation en continu de l'apprenti, sa progression... Des outils pratiques sont transmis (check-lists, fiches évaluation, grille d'entretien...). Une évaluation finale permet d'évaluer les éléments de la séquence et l'acquisition des compétences du parcours.

En temps synchrone, en fonction de la durée des séquences et parfois de leur enchaînement, des temps de pauses réguliers sont bien évidemment inclus : entre chaque séquence si enchaînement, et au sein d'une même séquence toutes les heures ou heures et demie suivant les activités pédagogiques.

METHODES MOBILISEES

- Utilisation de méthodes pédagogiques expositives, interrogatives et actives (apports théoriques et pratiques, tests, mises en situation, cas pratiques, jeux de rôle, quizz...) permettant d'acquérir ou actualiser connaissances et compétences
- Supports pédagogiques : powerpoint, paperboard, cas pratiques, mises en situation, check-list, quizz...
- Accompagnement pédagogique : L'ensemble des séquences est animé par un seul formateur qui assure l'assistance pédagogique en mode synchrone (présentiel).

MODALITES TECHNIQUES ET D'ACCES

- **Assistance** : L'assistance technique et administrative en amont et au démarrage de la formation est assurée par notre équipe administrative et de coordination (convention, convocation, accueil physique...). Elle reste également disponible à tout moment et post-formation par mail et téléphone pour assurer le suivi de l'exécution. Si l'aide n'est pas immédiate, une réponse est apportée dans les 24h ouvrées.
- Si la formation se déroule dans l'entreprise, l'employeur s'engage à mettre à disposition de ses salariés tous les moyens nécessaires pour suivre sa formation en ligne (bureau, ordinateur, connexion internet...)

Délai d'accès : Inscription dans la limite des places disponibles jusqu'à la veille de la formation

Accessibilité : Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous faire part de toute demande d'adaptation afin que nous puissions y répondre en amont de l'entrée en formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Les coûts des évaluations sont inclus dans le coût global du parcours.

- **Positionnement** : Test d'évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation permettant le cas échéant d'ajuster le parcours de formation et de proposer un accompagnement individualisé.
- **Continue** : Test d'évaluation entre les séquences suivant progression pédagogique.
- **Finale** : Test d'évaluation des connaissances et compétences à l'issue de la formation permettant de définir le cas échéant un accompagnement individualisé.

A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit son permis de former, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation. Un relevé de présence et une attestation de suivi et d'encadrement où figureront la durée des séquences et les dates d'évaluation pourront également être établis à l'issue de la formation. Un questionnaire d'appréciation à chaud et à froid (3 mois après la fin de la formation) sera envoyé au stagiaire.

ASFOREST est habilité par CERTIDDEV à dispenser les formations au permis de former.

RAPPEL

Pour être tuteur, vous devez :

- avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle et une qualification en rapport avec l'objectif de la professionnalisation visé,
- ne pas suivre simultanément plus de 3 bénéficiaires de contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou période de professionnalisation (2 si le tuteur est le chef d'entreprise).

Pour être maître d'apprentissage, vous devez :

- soit posséder un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la formation préparée en apprentissage, d'un niveau au moins équivalent et justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la formation préparée en apprentissage,
- soit posséder une expérience professionnelle de 3 années en rapport avec la formation préparée en apprentissage et avoir obtenu l'accord du recteur (ou de l'autorité pédagogique de référence) ou de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (acceptation tacite sous un mois).

Une formation « mise à jour » est nécessaire tous les 4 ans.

mise à jour : 12/04/2022

